



**ETUDE DE FAISABILITE DU MAINTIEN ET DU DEVELOPPEMENT
DU PATURAGE SUR LE SITE DES COTEAUX
DE L'OSSE ET DU LIZET - NATURA 2000**







Présentation de l'étude

La zone des coteaux de l'Astarac est traditionnellement une zone d'élevage bovin et ovin. Ces pratiques ont permis le développement et le maintien de milieux remarquables : prairies naturelles, prairies humides, landes à orchidées imbriquées dans une mosaïque paysagère.

Cette diversité a été notamment reconnue au niveau européen par la mise en place d'un site NATURA 2000 sur les Coteaux de l'Osse et du Lizet (communes de Saint Arailles et Montesquiou).

Le document d'objectifs de ce site NATURA 2000 affiche comme volonté le maintien des pratiques d'élevage dans les coteaux, synonymes de conservation des habitats naturels et des espèces inféodées à ces milieux.

En effet, les usages de ces milieux conditionnent leur qualité environnementale et biologique. Les pratiques se sont profondément modifiées :

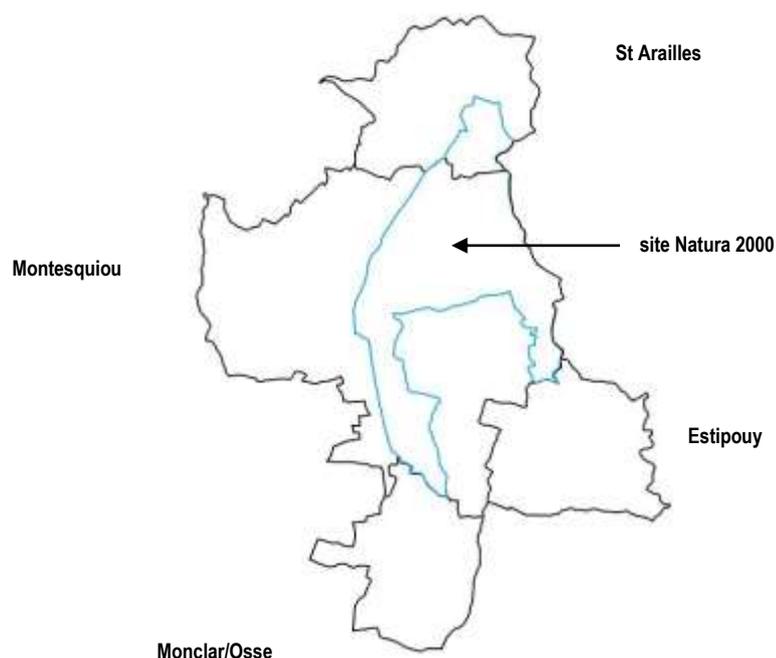
- Abandon des milieux les moins productifs (parcelles non mécanisables)
- Intensifications des prairies
- Conversion en grandes cultures ou plantations (peupliers)

Il faut noter que la déprise reste le principal risque.

L'étude de faisabilité du maintien et du développement du pâturage doit donc identifier les menaces de déprise à moyen terme sur les terres de coteaux, et mettre en œuvre des pistes d'actions pour y maintenir l'activité d'élevage.

Cette étude, qui s'inscrit dans les propositions du document d'objectifs, s'avère nécessaire à la mise en œuvre des actions de conservation des habitats (gestion extensive des prairies par exemple).

A l'origine centrée sur Saint Arailles et Montesquiou (communes concernées par le site NATURA 2000), le territoire d'étude a été élargi aux communes d'Estipouy et Monclar sur l'Osse, cette problématique intéressant aussi les agriculteurs limitrophes qui exploitent parfois des terres sur ou à proximité du site NATURA 2000.





Méthodologie

Préalable :

«...se fixer des objectifs réalistes tant pour le déroulement du travail que pour les volontés locales exprimées... » et définir une méthodologie

Poser le problème du devenir du foncier, des milieux en présence, de leur usage et donc du devenir des exploitations en Elevage

Disposer d'informations pertinentes pour « *rechercher des solutions* »

*Choix des enquêtes communales à dire d'experts
réunissant élus et personnes ressources sur la commune enquêtée
permettant :*

une identification des problèmes
le recueil de données quantitatives pour rendre compte de la situation actuelle
le recueil d'éléments « explicatifs » quant aux évolutions à venir (notamment en terme de succession).

Construire un outil

Sur la base de fiche d'entretiens facilement exploitables

Analyser les informations recueillies

Codage des réponses avec numéro codant ou valeur précise, présentation de la situation actuelle suite au traitement des données sous la forme de tableaux statistiques, notes de synthèses, de cartes communales

Création des supports d'enquêtes communales et dépouillement

Enquête communale (enquête de repérage)

Deux fiches d'enquêtes ont été réalisées sur la base du travail précédemment fait sur les 4 communes
la première concerne l'enquête par exploitant et exploitation (sur la base de la liste des agriculteurs ayant fait une déclaration PAC en 2004). Cette liste fait parfois l'objet de mise à jour durant l'enquête.

la seconde porte sur les données communales dont les agriculteurs extérieurs (siège hors commune et SAU significative) exploitant des terres sur la commune enquêtée
cf. exemplaires ci-joints

Une fiche cartographique avec le détournage des terres exploitées notamment en zone de coteaux

Création d'une fiche de dépouillement des données recueillies avec

Tableau croisé âge/surface SAU des exploitants ayant leur siège sur la commune,
Analyse des systèmes de production,
Répartition de la SAU avec un volet déprise, travail Entreprise, occupation précaire...,
Critères généraux.



Création d'une base de données regroupant la totalité des informations

(n° code correspondant à l'exploitation, n° commune, nom prénom, adresse, lieu siège, situation familiale, âge du CE et du conjoint – pour les sociétés l'âge retenu celui du plus jeune associé, activité conjoint, double activité, statut juridique, nom de la société, nombre d'associés, nombre d'associés ayant 55 ans et +, nombre de salarié, SAU, structure foncière (regroupée ou non), productions présentes, systèmes de production, nombre d'ateliers, devenir de l'exploitation, pour les 55 ans et + champ sans succession)

Mise en place des supports de réflexion

Tableaux statistiques et analyses venant étayer les constats et réflexions menées avec le groupe local
Typologie des exploitations et exploitants notamment des exploitants de 55 ans et plus
Typologie des exploitants de 55 ans et plus sans successeur
Traitement des données avec représentation cartographiques (dont cartes communales et carte du territoire de la situation à T0)

Elaboration de scénarios

Définition d'actions

Réunions du groupe de travail Elevage et élaboration d'un programme opérationnel sur la base des échanges et discussions liés à la présentation des données, notamment des scénarii.

-1- Constitution d'un groupe de travail local :

Le groupe local a été constitué sur la base du groupe Elevage Site Natura 2000 élargi aux personnes (éleveurs et élus) des deux communes d'Estipouy et Monclar sur l'Osse (cf liste en documents annexes).

Le noyau de personnes déjà acteurs directs dans la mise en place du DOCOB de l'Osse et du Lizet a poursuivi sans difficulté le travail dans le cadre de l'étude et a joué le rôle de « courroie d'entraînement » auprès des élus et éleveurs des deux communes associées, d'Estipouy et Monclar sur l'Osse.

-2- Identification des milieux pastoraux et classification selon leur usage et leur situation foncière

L'identification des milieux pastoraux a concerné la partie Nord de Saint Arailles, Estipouy et Monclar sur l'Osse ; la cartographie sur Montesquiou et la partie Sud de Saint Arailles ayant été réalisée dans le cadre du document d'objectifs, nous avons réalisé une actualisation des milieux déjà identifiés.

Les milieux pastoraux, cartographiés sur la seule zone de coteaux (leur principale localisation), ont été repérés par interprétation des orthophotographies aériennes de 1999 et 2004. L'utilisation de ces deux prises de vues permet de confirmer ou d'infirmer la présence de ces milieux et de limiter les erreurs de photointerprétation.

L'occupation du sol se traduit dans le thème spécifique par les valeurs suivantes :

- Bâti-jardin
- Bois feuillus
- Culture
- Lande
- Prairie

Le repérage des exploitations réalisé lors des enquêtes communales permet de préciser l'usage des milieux pastoraux et leur situation foncière.



-3- Repérage des exploitations, de l'usage des milieux pastoraux et du devenir de cet usage

Lors de l'enquête communale, les participants sont invités à localiser les sièges d'exploitations et détourer les terres exploitées. Chaque îlot ainsi repéré et chaque siège se voient affecter le code correspondant à l'exploitant composé d'un chiffre et du code INSEE de la commune.

De même, les parcelles travaillées par des agriculteurs hors de la commune sont localisées.

Afin de corriger les éventuelles erreurs de détournement et compléter les données manquantes, ces informations ont été croisées avec deux autres éléments : les parcelles sous contrats CAD et CTE et le cadastre (zone NATURA 2000 uniquement).

Cette phase a entraîné des difficultés :

- problème de détournement par les membres du jury communal de certaines exploitations dû à l'éclatement du parcellaire, au changement d'exploitant ou de mode de faire-valoir (travail par entreprise)
- difficulté de repérage sur la carte au 1/25 000 ième, la carte n'ayant pas été actualisée (pour des contraintes techniques il n'a pas été possible de travailler avec le jury communal sur les orthophotographies)
- décalage entre le détournement sur la carte au 1/25 000 ième et les données issues des parcelles sous contrat (chevauchement de parcelles, parcelle attribué à un autre exploitant...)

Ainsi il peut manquer des données sur le territoire de cette étude : des parcelles qui sont visiblement cultivées n'ont pas d'exploitant identifié de manière sûre.

-4- Identification et traitement des données liées aux droits à prime (nombre, demandes, besoins)

A partir de la base de données RMA, le croisement de données relatives aux exploitants et au traitement des droits à prime (offre et demande bovin et ovin) a permis d'extraire pour les demandes et les offres d'ovins et bovins pour 2003, 2004 et 2005.

-5- Analyse du devenir des milieux pastoraux au vu de celui des exploitations

Cette phase se traduit par un croisement cartographique des données issues du repérage des exploitations et des milieux pastoraux.

-6- Pistes d'actions à mettre en oeuvre pour assurer la conservation de l'activité d'Élevage dans la zone

Elles sont élaborées lors des rencontres individuelles, des jurys communaux et de la réunion plénière du groupe de travail « élevage ». La composition de celui-ci s'appuie sur le groupe mis en place dans le cadre de la rédaction du document d'objectifs augmenté des éleveurs des communes de l'étude, des maires et des représentants syndicaux.



Les Enquêtes de Repérage

Les 4 réunions communales - enquêtes de repérage -

Communes	Personnes présentes
Estipouy	Mme Marie-Hélène TARRIEUX Mr Robert LEBE
Monclar/Osse	Mr Gérard PEREZ Mr Michel BLONDIN Mr Gérard DORE
Montesquiou	Mr Jean Pierre LUSSAN Mme Brigitte ESTIBALS Mr Jean Luc DUPOUY
St Arailles	Mr Bernard LASPORTES Mr Alain DUMORTIER Mr Reinout NAUTA Mme Claudette CAPDECOMME

Les rencontres individuelles

Mrs André et Jean Luc Dupouy
Mr et Mme Estibal
Mr Zamarian
Mr Serge Valentin
Mr Jean Louis Darré
Mr Michel Blondin
Mme Julienne Patrix
Mr Gérard Dore



Présentation des résultats



Les données générales

Les quatre communes couvrent 8216 hectares pour 984 habitants avec des densités variables.

	Hectares	Population	Densité	Solde naturel	Solde migratoire	Total exploitations	SAU
Estipouy	1169	196	16.5	6	37	16	718
Monclar/Osse	1047	102	9.7	-7	- 16	14	622
Montesquiou	4680	570	12.2	-17	8	49	3351
St Arailles	1320	116	8.8	0	-17	18	884
Total	8216	984	11.8			97	5575

Source RGA 2000

Du point de vue institutionnel, ces communes appartiennent à deux cantons, deux communautés de communes et deux Pays différents.

Saint Arailles se rattache à la Communauté de communes d'« Artagnan en Fezensac » et au Pays d'Armagnac. La commune d'Estipouy n'est liée à aucun EPCI mis à part le Pays d'Auch. Monclar sur l'Osse et Montesquiou sont associées à la Communauté de communes « Cœur d'Astarac en Gascogne » et au Pays d'Auch.

A l'heure actuelle, seule Estipouy dispose d'un document d'urbanisme opérationnel (Plan d'Occupation des Sols). La réflexion est amorcée pour Montesquiou et Monclar sur l'Osse autour de l'élaboration d'une carte communale.

Montesquiou, chef-lieu de canton, bénéficie des commerces et services publics de proximité : Poste, boulangerie, épicerie, services de restauration.

Les données agricoles

97 exploitants avaient été recensés sur ce territoire lors du RGA 2000. Les enquêtes communales réalisées en 2005 ont permis de repérer 79 exploitations. Ce nombre ne rend pas compte des exploitants dans un cadre sociétaire (GAEC, EARL etc...). Parmi eux, 39 sont des éleveurs.

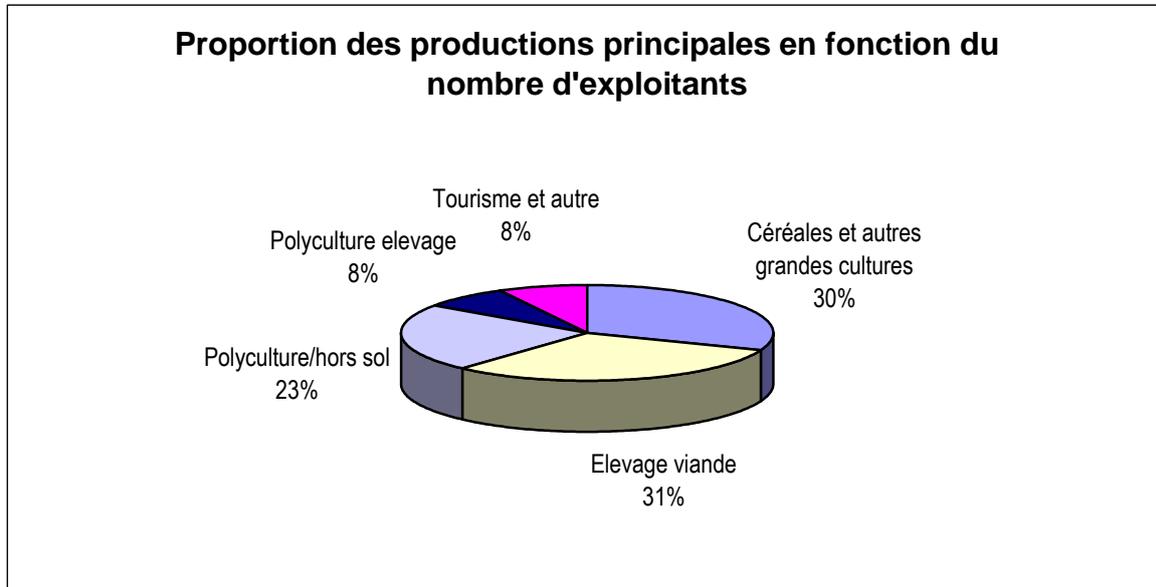
Préalable :

Les données récoltées et traitées concernent des chiffres peu élevés. Il faut donc relativiser certains pourcentages, les proportions pouvant paraître considérables.



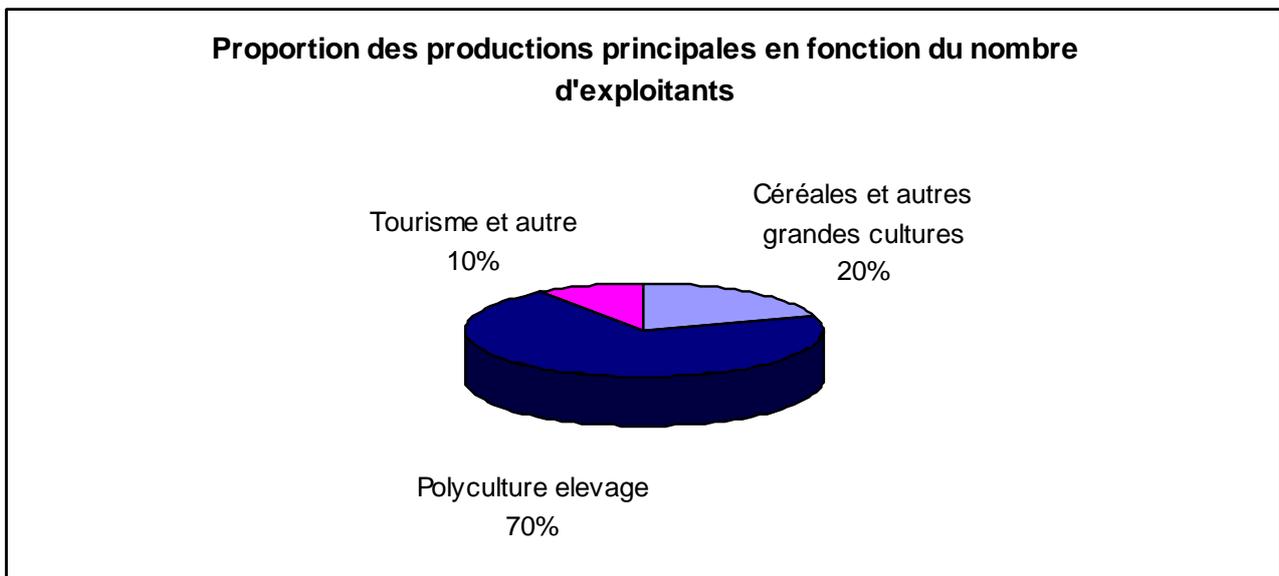
Répartition par système d'exploitation et par commune

Estipouy



Les exploitations avec une activité d'Elevage sont dominantes avec 39%.

Monclar sur l'Osse

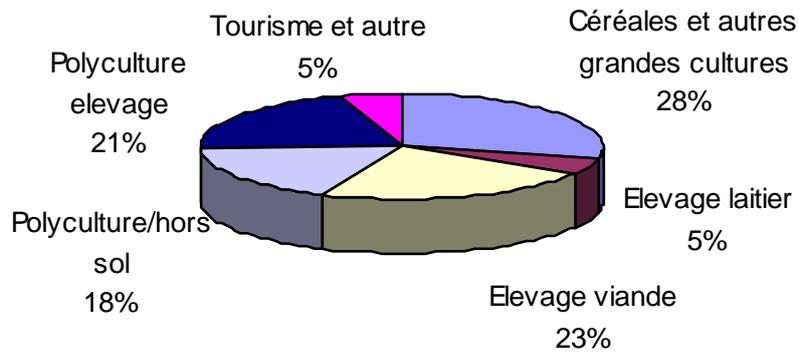


Le système Polyculture/Elevage domine largement sur cette commune située en zone de coteaux



Montesquiou

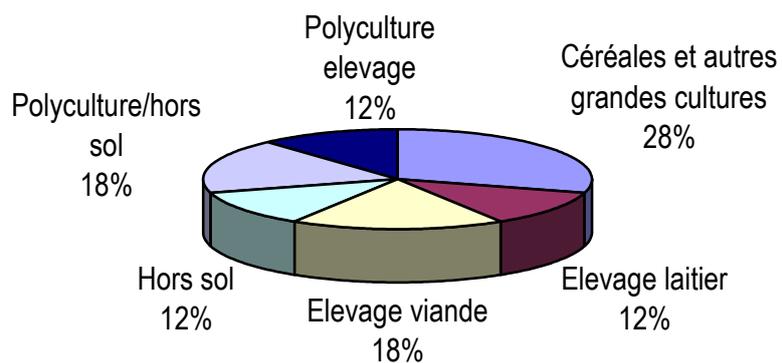
Proportion des productions principales en fonction du nombre d'exploitants



49% des exploitations à Montesquiou sont orientées sur une activité Elevage et 42% pour St Arailles.

Saint Arailles

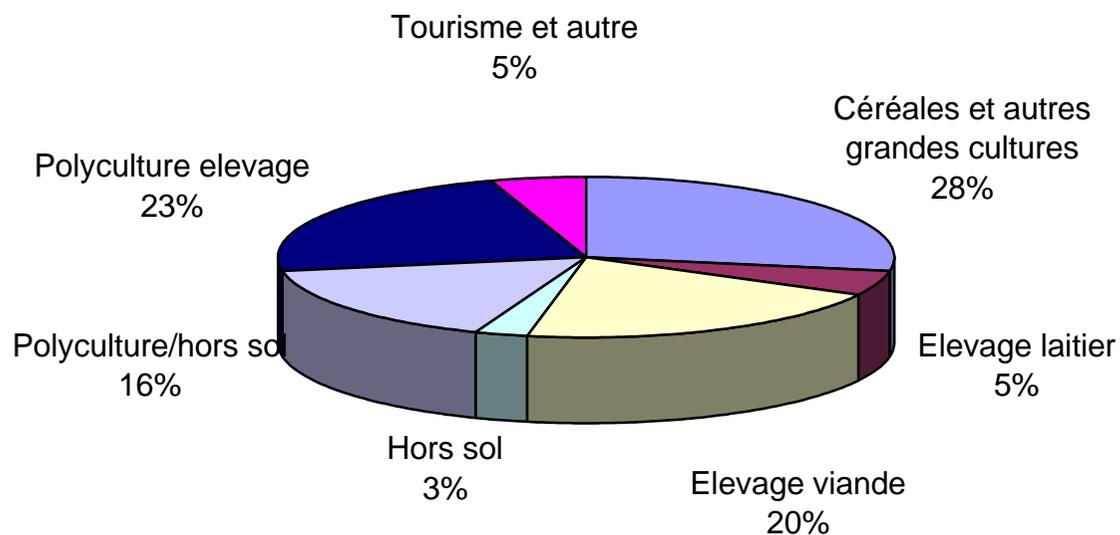
Proportion des productions principales en fonction du nombre d'exploitants





Sur le Territoire des 4 communes

Proportion des productions principales en fonction du nombre d'exploitants



46% des exploitations ont une orientation Elevage, 28% ont un système de production « Grandes cultures », 19 % ont développé une activité hors-sol, 5 % sont sur des activités touristiques ou de loisirs. Ce graphique comme les précédents pour chacune des communes montre bien la prépondérance de l'activité Elevage sur le secteur



Répartition du nombre d'exploitants et de la SAU par âge et production

Production	Exploitant de moins de 40 ans		Exploitant de 41 à 54 ans		Exploitant de 55 ans et plus		SOMME	
	Nombre	SAU	Nombre	SAU	Nombre	SAU	Nombre	SAU
Céréales et autres grandes cultures	2	115,3	11	842,56	9	507,17	22	1465,03
Elevage laitier	0	0	4	249,99	0	0	4	249,99
Elevage viande	3	80	10	608,82	3	100,54	16	789,36
Hors sol	1	20,08	1	17,56	0	0	2	37,64
Maraîchage/horticulture	0	0	0	0	0	0	0	0
Polyculture (culture,vigne)	0	0	0	0	0	0	0	0
Polyculture/culture spéciale	0	0	0	0	0	0	0	0
Polyculture/hors sol	4	324,33	7	673,46	2	239,69	13	1237,48
Polyculture Elevage	3	320	14	1228,04	1	68	18	1616,04
Tourisme et autre	3	93	1	10	0	0	4	103
Viticulture dominante	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	16	952,71	48	3630,43	15	915,4	79	5498,54

Source enquêtes communales 2005



Répartition des exploitants par âge et par commune

Estipouy

	Exploitant de moins de 40 ans		Exploitant entre 41 et 54 ans		Exploitant de 55 ans et plus		TOTAL	
	Nombre	SAU	Nombre	SAU	Nombre	SAU	Nombre	SAU
Moins de 40 ha	1	30	4	75	2	70	7	175
De 41 à 59 ha	0	0	1	52	1	50	2	102
Plus de 60 ha	2	140	2	280	0	0	4	420
TOTAL	3	170	7	407	3	120	13	697

Nombre et surface des exploitants de plus de 55 ans sans succession :

Nombre	Surface
2	70 ha

Monclar sur l'Osse

	Exploitant de moins de 40 ans		Exploitant entre 41 et 54 ans		Exploitant de 55 ans et plus		TOTAL	
	Nombre	SAU	Nombre	SAU	Nombre	SAU	Nombre	SAU
Moins de 40 ha	1	3	5	166	0	0	6	169
De 41 à 59 ha	0	0	1	55	0	0	1	55
Plus de 60 ha	1	60	1	138	1	68	3	266
TOTAL	2	63	7	359	1	68	10	490

Nombre et surface des exploitants de plus de 55 ans sans succession :

Nombre	Surface
1	68

Montesquiou

	Exploitant de moins de 40 ans		Exploitant entre 41 et 54 ans		Exploitant de 55 ans et plus		TOTAL	
	Nombre	SAU	Nombre	SAU	Nombre	SAU	Nombre	SAU
Moins de 40 ha	3	70	5	111	2	55	10	236
De 41 à 59 ha	0	0	5	247,07	1	55	6	302,07
Plus de 60 ha	5	514,33	14	1869,67	4	505	23	2889
TOTAL	8	584,33	24	2227,74	7	615	39	3427,07

Nombre et surface des exploitants de plus de 55 ans sans succession :

Nombre	Surface
7	615



Saint Arailles



	Exploitant de moins de 40 ans		Exploitant entre 41 et 54 ans		Exploitant de 55 ans et plus		TOTAL	
	Nombre	SAU	Nombre	SAU	Nombre	SAU	Nombre	SAU
Moins de 40 ha	2	47,38	3	37,55	3	67,65	8	152,58
De 41 à 59 ha	0	0	2	113,8	1	44,75	3	158,55
Plus de 60 ha	1	88	5	485,34	0	0	6	573,34
TOTAL	3	135,38	10	636,69	4	112,4	17	884,47

Nombre et surface des exploitants de plus de 55 ans sans succession :

Nombre	Surface
4	112,4

Répartition des exploitants par âge et surface sur le territoire des 4 communes

	Exploitant de moins de 40 ans		Exploitant entre 41 et 54 ans		Exploitant de 55 ans et plus		TOTAL	
	Nombre	SAU	Nombre	SAU	Nombre	SAU	Nombre	SAU
Moins de 40 ha	7	150,38	18	389,55	7	192,65	32	732,58
De 41 à 59 ha	0	0	9	467,87	3	149,75	12	617,62
Plus de 60 ha	9	802,33	22	2773	5	573	36	4148,33
TOTAL	16	952,71	49	3630,43	15	915,40	80	5498,53

Les moins de 40 ans représentent 20% des exploitants agricoles de la zone, les 55 ans et plus 19%, les exploitants de 41 à 54 ans sont les plus nombreux avec 61%.

La SAU moyenne pour la zone des 4 communes est 68,73 ha ; 45% des exploitations ont une SAU égale ou supérieure à 61 hectares

La taille des exploitations est relativement élevée, 61 ha de SAU moyenne alors que pour le Gers la SAU moyenne représente 42 hectares.

- une SAU moyenne de 59,54 ha pour les – de 40 ans
- une SAU moyenne de 74 ha pour la classe intermédiaire
- une SAU moyenne de 61 ha pour les 55 ans et +

**Nombre d'exploitants de 55 ans et + : 15 pour 915,40 ha de SAU
Soit une SAU moyenne de 61 ha**

Nombre et surface des exploitants de plus de 55 ans sans succession :

Nombre	Surface
14	865,40 ha
Soit une SAU moyenne de 61,81 ha	

Les enquêtes de repérage permettent de mettre en évidence la situation difficile en terme de transmission-reprise à laquelle les 4 communes vont être confrontées à court terme, au delà de la problématique Elevage. En effet seuls 4 exploitants âgés de 55 ans et + sont des éleveurs.





Typologie des éleveurs sur la zone

Production	Exploitant de 55 ans et +		SOMME	
	Nombre	SAU	Nombre	SAU
Elevage laitier	0	0	4	249,99
Elevage viande	3	100,54	16	789,36
Polyculture Elevage	1	68	18	1616,04
Céréales/Gdes cultures	9	507,17	22	1465,03
Hors sol	0	0	2	37,64
Polyculture/hors sol	2	239,69	13	1237,48
Tourisme et autre	0	0	4	103
SOMME	15	915,4	79	5498,54

Parmi les quatre éleveurs âgés de 55 ans et plus, 3 sont sans successeur connu (communes de Monclar/Osse et St Arailles) et 1 est avec successeur (commune d'Estipouy).

Répartition des surfaces en prairies

	% de prairies temporaires/artificielles/SAU	% de STH/SAU
Estipouy	De 6 à 15 %	16 à 30 %
Monclar sur l'Osse	De 21 à 30 %	< à 15 %
Montesquiou	De 6 à 15 %	< à 15 %
St Arailles	De 16 à 20 %	< à 15 %

Source RGA 2000

Structure des exploitations

Les exploitations sont principalement des structures individuelles ; même, si à l'image du reste du département, les formes sociétaires se développent (GAEC, EARL)

Situation de l'Elevage et des Droits à prime

Le travail s'est effectué après extraction des données de la base nationale RMA

Situation des demandeurs en 2004.

	Nbre d' Eleveurs	Nbre de Droits	Eleveurs Bovins	Droits Bovins	Eleveurs Ovins	Droits Ovins
Estipouy	6	435	4	115	2	320
Monclar sur l'Osse	6	181	6	181		
Montesquiou	24	822	22	627	2	195
St Arailles	10	338	7	96	3	342
Total	46	1776	39	1019	7	857

Evolution des demandes et des offres

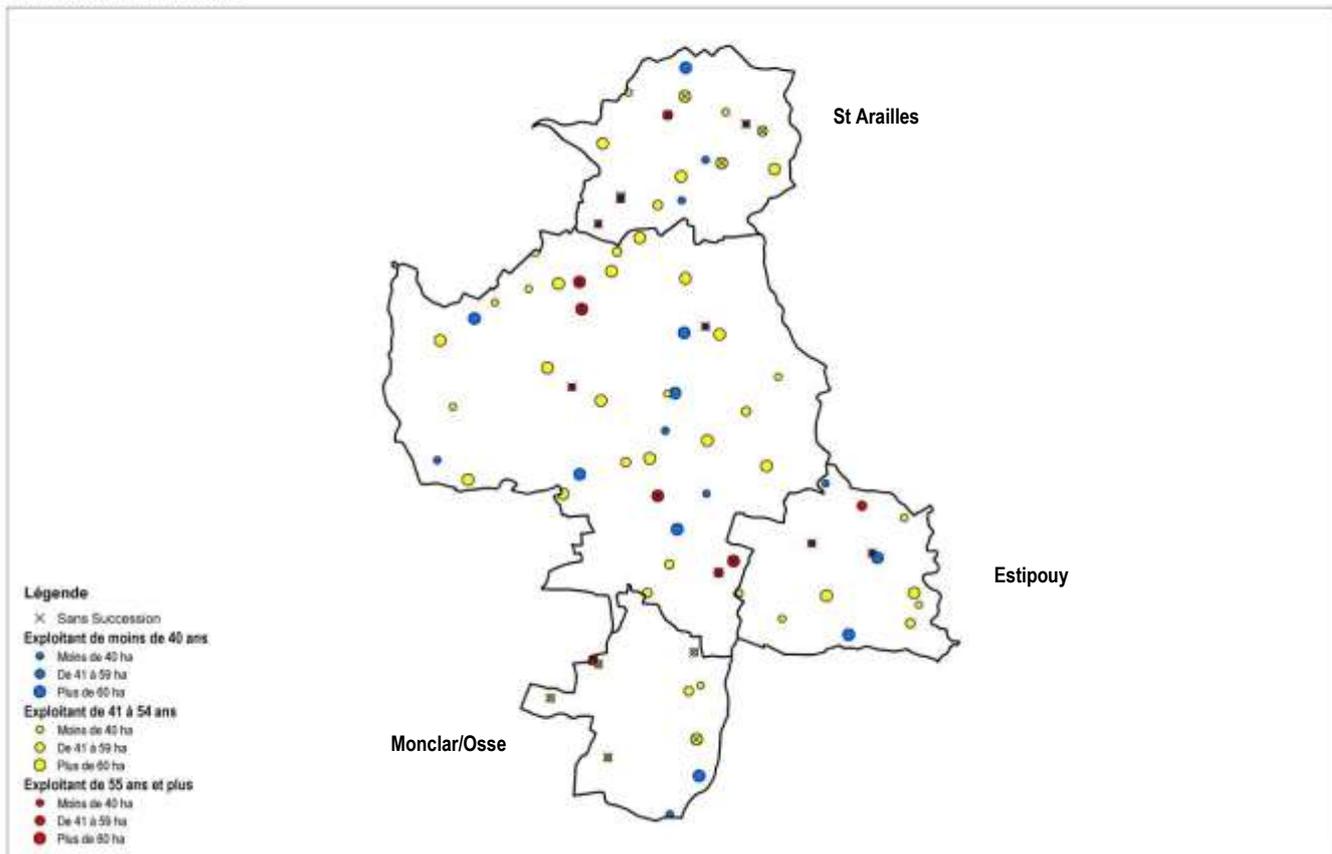
		année		
		2003	2004	2005
ovin	offre		2 offres de 133 droits	1 offre de 120 droits
	demande	1 demande de 25 droits	1 demande de 30 droits	
bovin	offre	8 offres pour 53,1 droits	4 offres pour 32 droits	
	demande	6 demandes de 34 droits	9 demandes pour 55,7 droits	5 demandes pour 69,4

Il aurait été intéressant de pouvoir croiser ces informations avec les éléments statistiques de la DDAF.



Présentation des données - cartes communales

Localisation de l'ensemble des chefs d'exploitation
par classe d'âge et par SAU et devenir de l'exploitation pour les 55 ans et plus



Le maillage territorial des exploitations assure une couverture relativement dense avec une présence plus importante des chefs d'exploitation de 41 à 54 ans. La répartition géographique particulière des exploitations sur la commune de Monclar/Osse s'explique par la présence d'une surface boisée importante dans sa partie centrale (50% de la surface de Monclar/Osse est en bois).

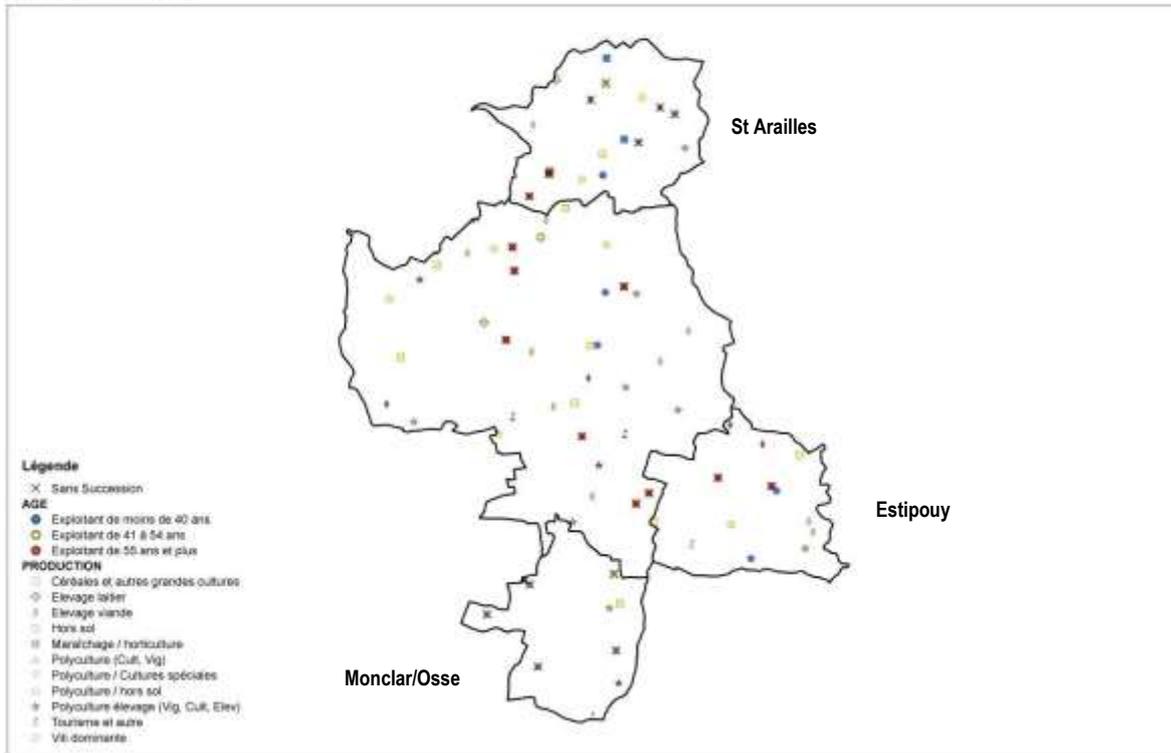
Les enquêtes de repérage ont permis de donner les tendances fortes en terme de devenir des exploitations pour les agriculteurs de 55 ans et + mais aussi, si l'information était disponible, pour les exploitants de 53 –54 ans.

Les perspectives de reprise pour une grande partie des exploitations de Monclar/Osse sont faibles, y compris pour St Arailles dans une moindre proportion toutefois.



Localisation de l'ensemble des chefs d'exploitation
par classe d'âge et par orientation principale et devenir de l'exploitation pour les 55 ans et plus

Etude foncière pastorale

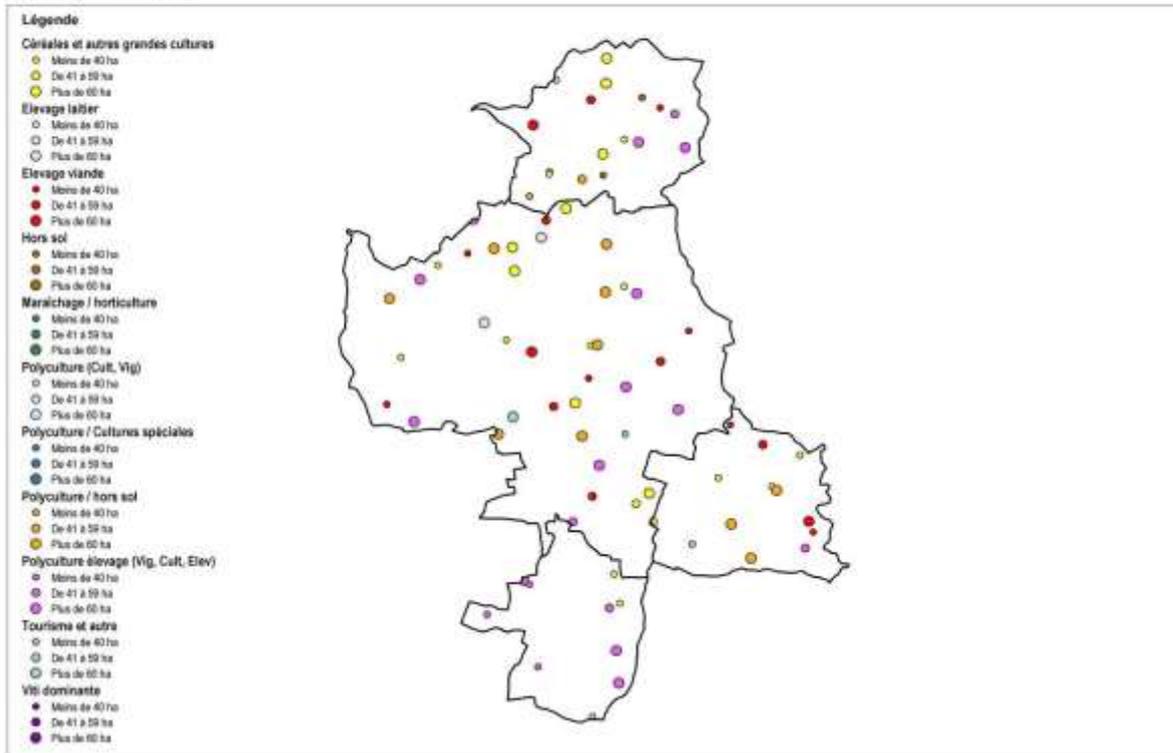


Les exploitations d'Elevage sont principalement situées sur les zones de coteaux ; la question du devenir des structures agricoles pèse sur l'ensemble des systèmes mais à court terme ce sont les exploitations orientées céréales-grandes cultures qui sont les plus touchées par une reprise incertaine. Toutefois dès que l'on élargit la question du devenir aux catégories d'âge 53-54 ans et +, le devenir de l'Elevage notamment sur Monclar/Osse est véritablement remis en question.



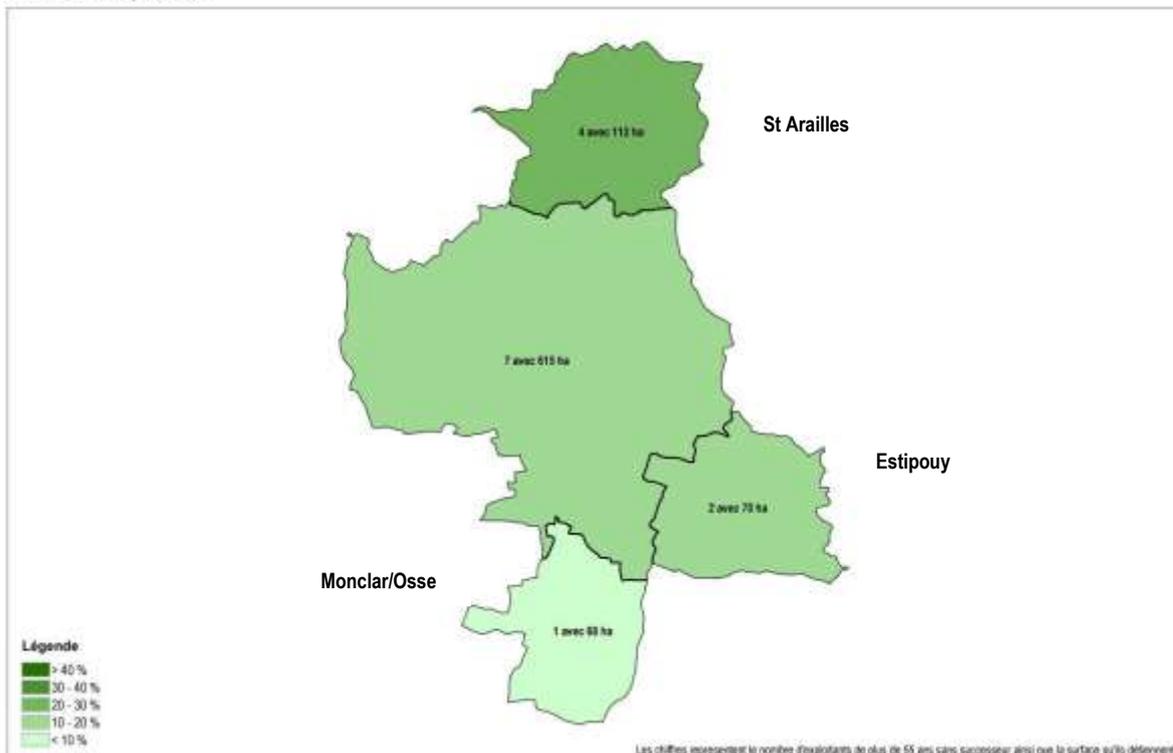
Etude foncière pastorale

Localisation de l'ensemble des chefs d'exploitation
par orientation principale et par classe de SAU



Etude foncière pastorale

Pourcentage de SAU pour les exploitants de 55 ans et plus sans successeur

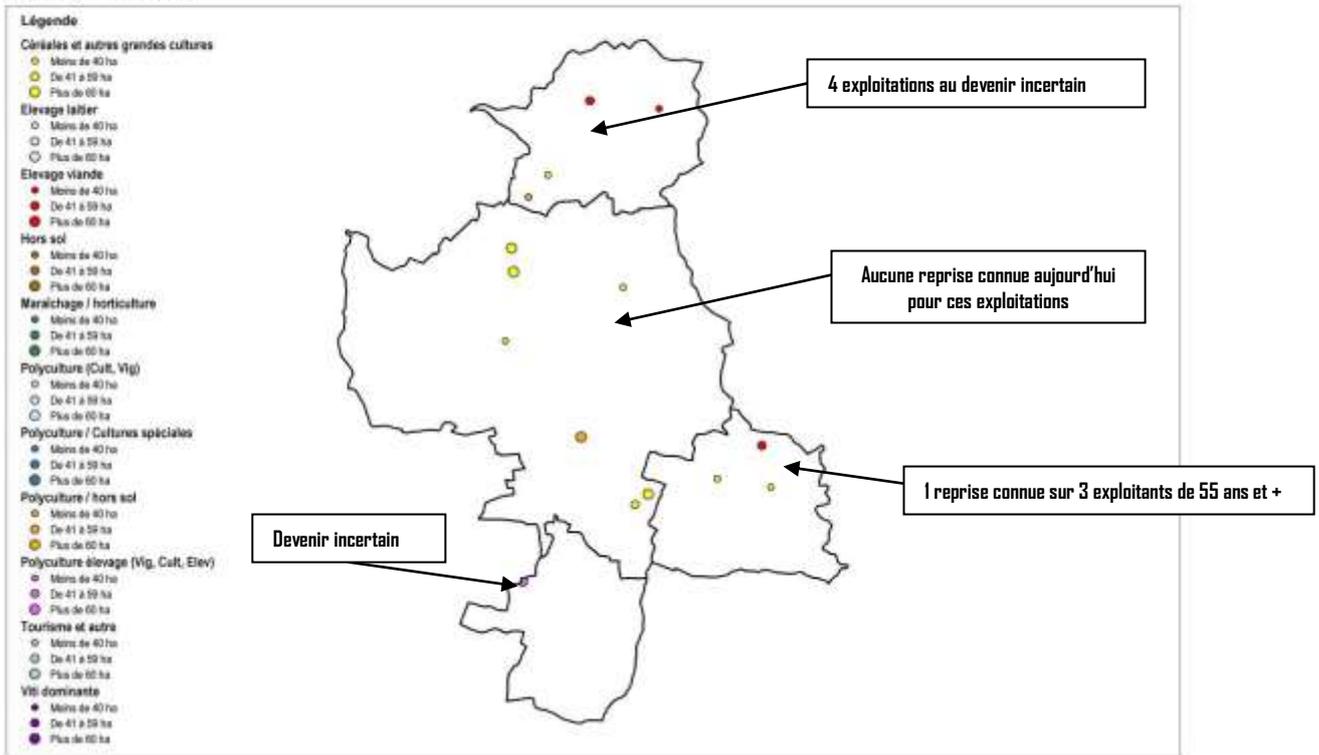


Les surfaces détenues par les agriculteurs dont le devenir de l'exploitation est incertain sont relativement importantes



Etude foncière pastorale

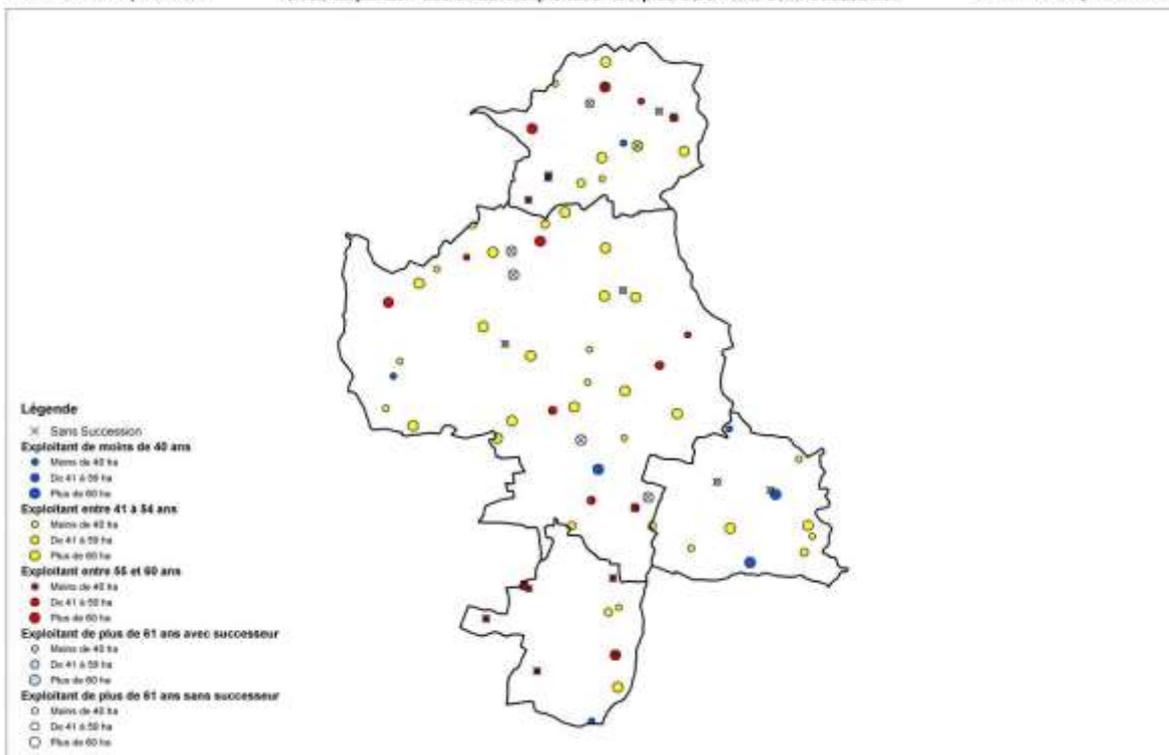
Localisation de l'ensemble des chefs d'exploitation
par orientation principale et par classe de SAU pour les 55 ans et plus



Etude foncière pastorale

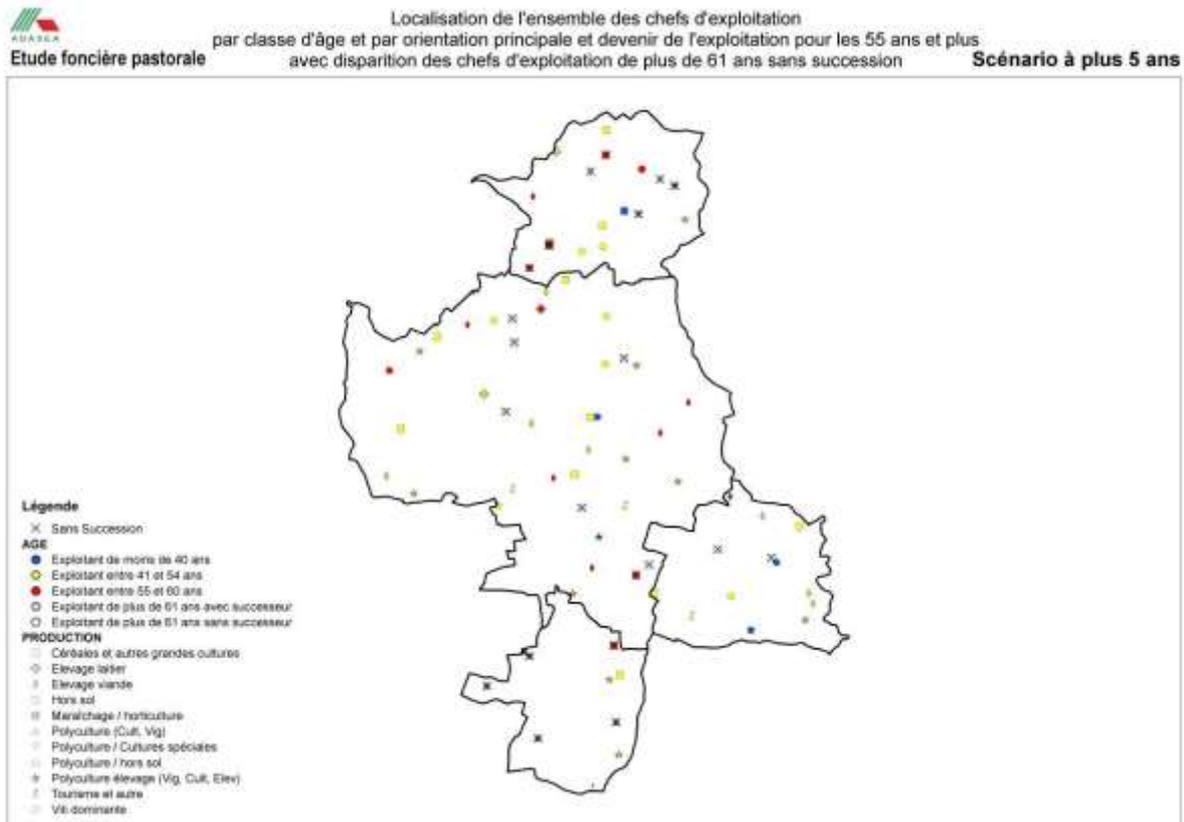
Localisation de l'ensemble des chefs d'exploitation
par classe d'âge et par SAU et devenir de l'exploitation pour les 55 ans et plus
avec disparition des chefs d'exploitation de plus de 61 ans sans succession

Scénario à plus 5 ans





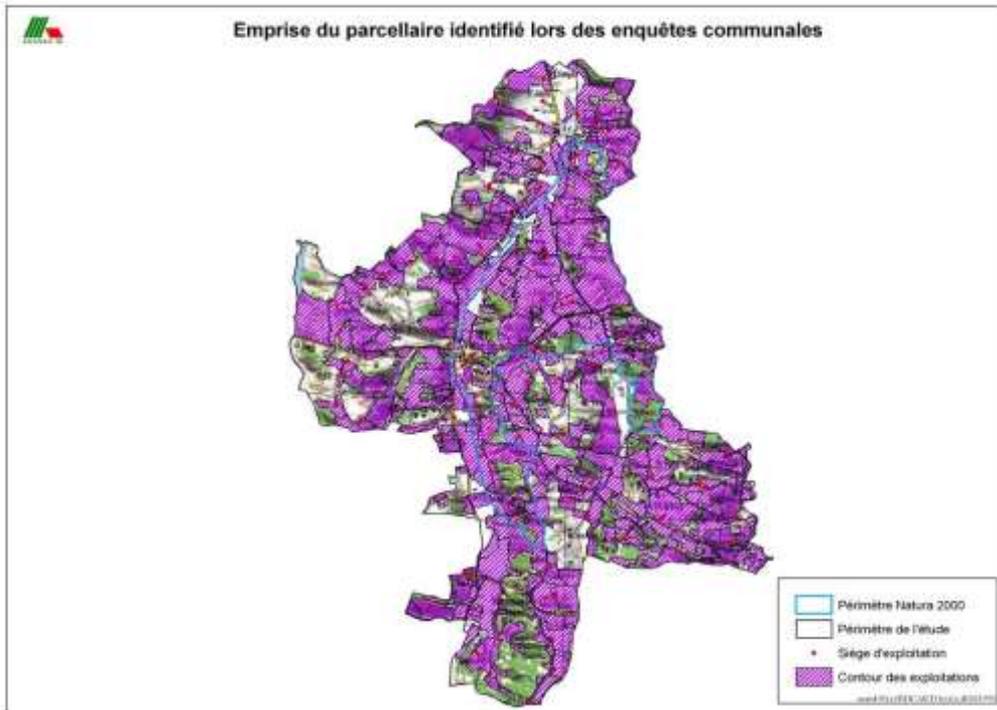
Les scénarii à + 5 ans montre une couverture territoriale plus lâche, une perte d'activités agricoles sur les 4 communes et donc un impact direct sur l'ensemble de la vie économique et sociale de la zone.



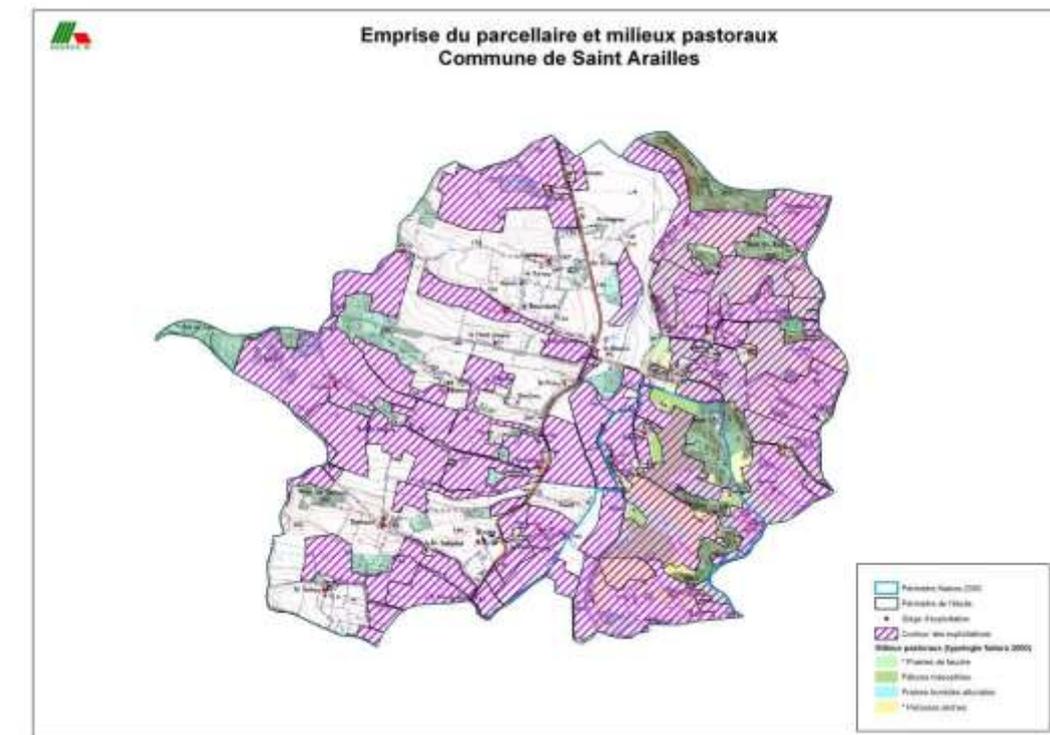
La question du devenir touche l'ensemble des structures ; mais à moyen terme les exploitations d'Elevage ne vont plus assurer une couverture territoriale suffisante.



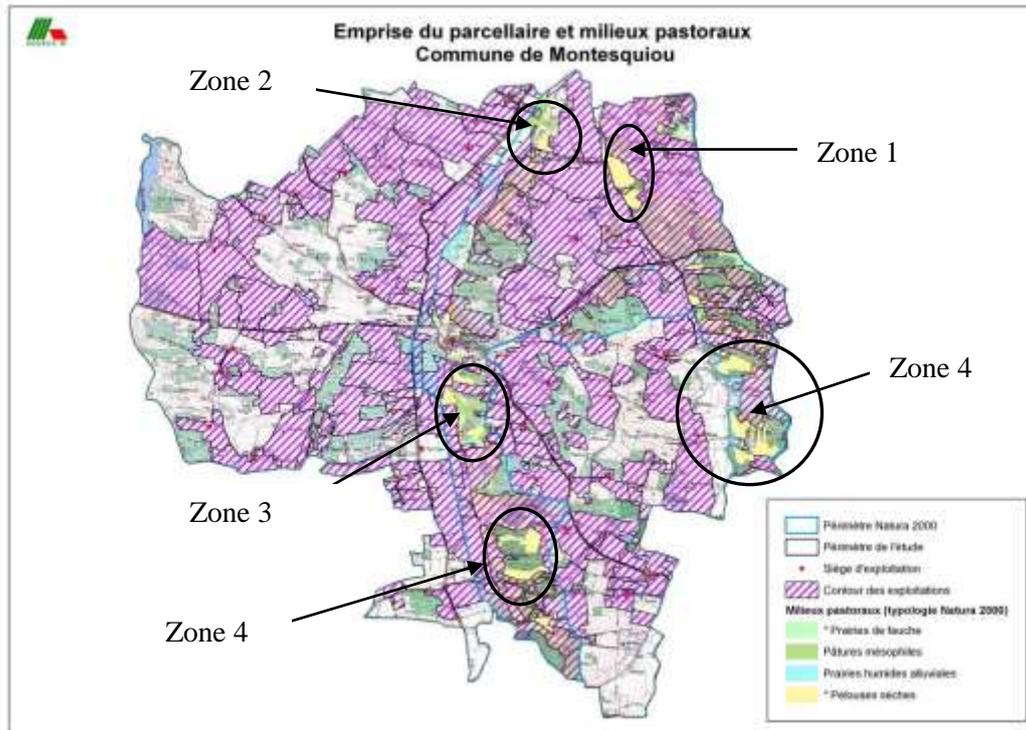
Analyse du devenir des milieux pastoraux au vu de celui des exploitations Emprise du parcellaire sur le territoire d'étude



Au vu de cette carte, de nombreuses zones ne semblent pas exploitées. Pour la majorité d'entre elles, ceci est dû au manque de données (voir méthodologie).

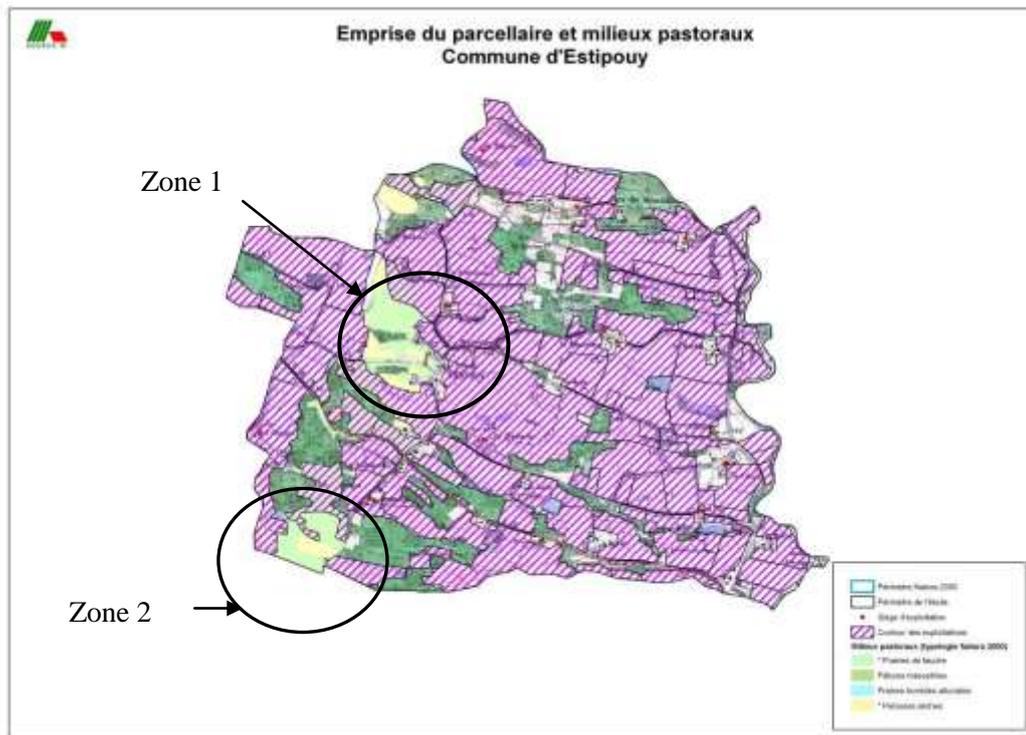


Sur Saint Arailles, à l'heure actuelle seules quelques parcelles recensées en milieux pastoraux sur la zone de coteaux n'ont pas d'exploitants recensés. Elles sont destinées à de futurs bâtiments ou sont attenantes à des constructions existantes : elles ne rentrent pas dans le cadre de cette étude.

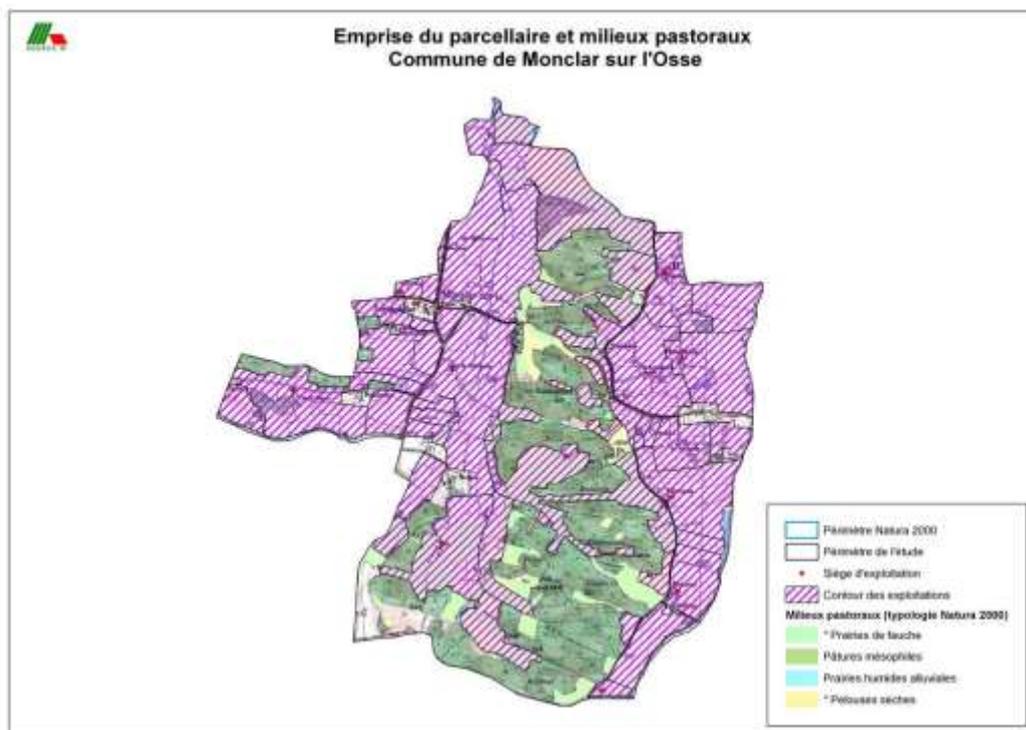


La commune de Montesquiou présente quatre cas de figures :

- zone 1 : les parcelles ne sont pas exploitées à l'heure actuelle mais il existe un projet de reprise par la création d'un troupeau de bovins (avec achat de mirandaises, race menacée).
- zone 2 : il n'y a pas d'agriculteur en activité sur ce secteur mais le propriétaire assure la gestion des milieux avec des chevaux.
- zone 3 : les données manquent mais les parcelles sont exploitées.
- zone 4 : la carte fait apparaître des landes qui sont plus ou moins fortement boisées : celles-ci ne sont pas toujours identifiées comme habitat pastoral ni recensées à la PAC.



La zone 1 correspond pour partie au pourtour du village. Le fait que la zone 2 soit limitrophe peut expliquer le manque de données.



La couverture territoriale de Monclar est très bonne. Cependant du point de vue des milieux naturels des lacunes sont présentes au niveau de la zone centrale boisée. L'explication est liée en partie à la méthodologie : les parcelles identifiées comme habitats pastoraux l'ont été par la lecture des photographies aériennes. Cependant ces îlots n'apparaissent pas forcément sur la carte IGN utilisée pour le repérage communal (pas de mise à jour récente). Le décalage peut donc s'interpréter de cette façon.

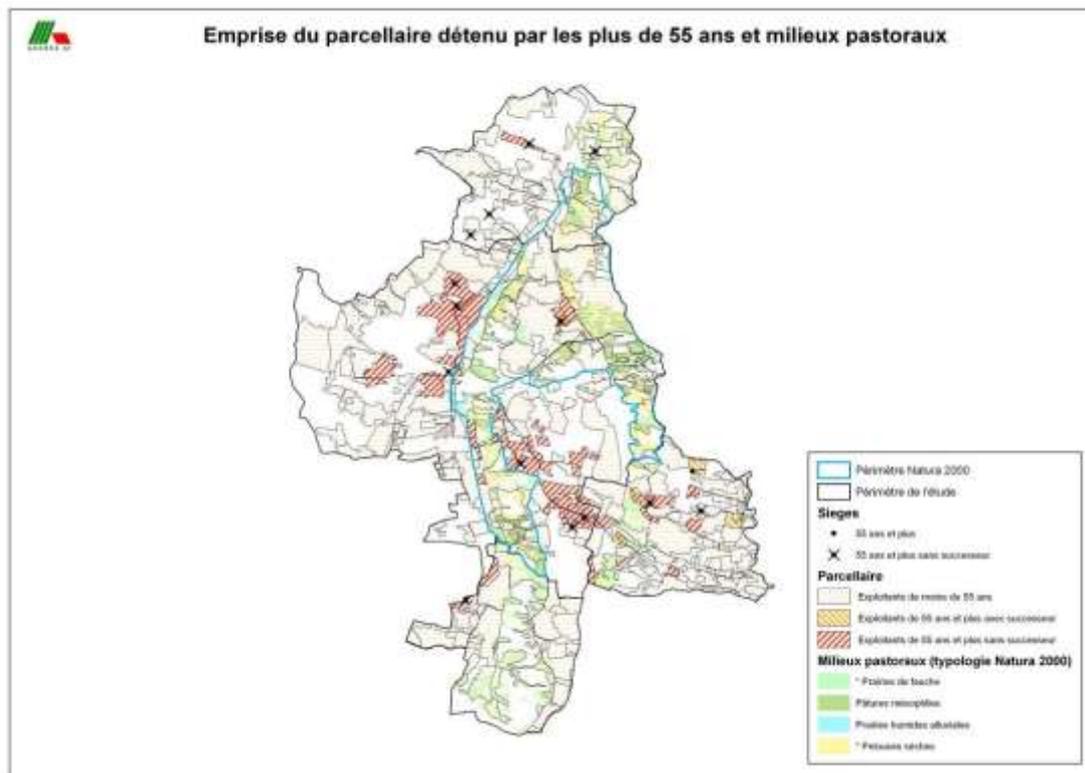


Emprise du parcellaire et conséquences sur les milieux pastoraux

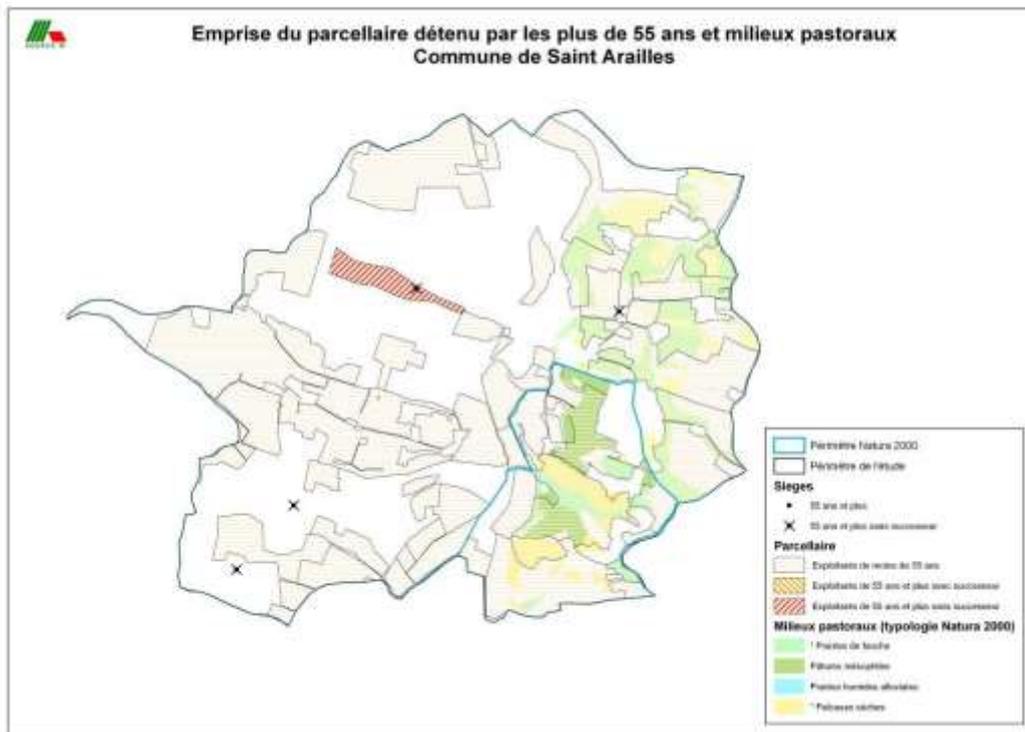
Préalable :

Les cartes suivantes présentent les exploitants des communes de l'étude et leur parcellaire. Apparaît également sans différenciation, les parcelles exploitées par des agriculteurs dont le siège se situe hors de la commune. Pour ce public, nous n'avons pas de référence ni en terme d'âge ni de succession, mis à part les exploitants situés dans une autre commune de l'étude.

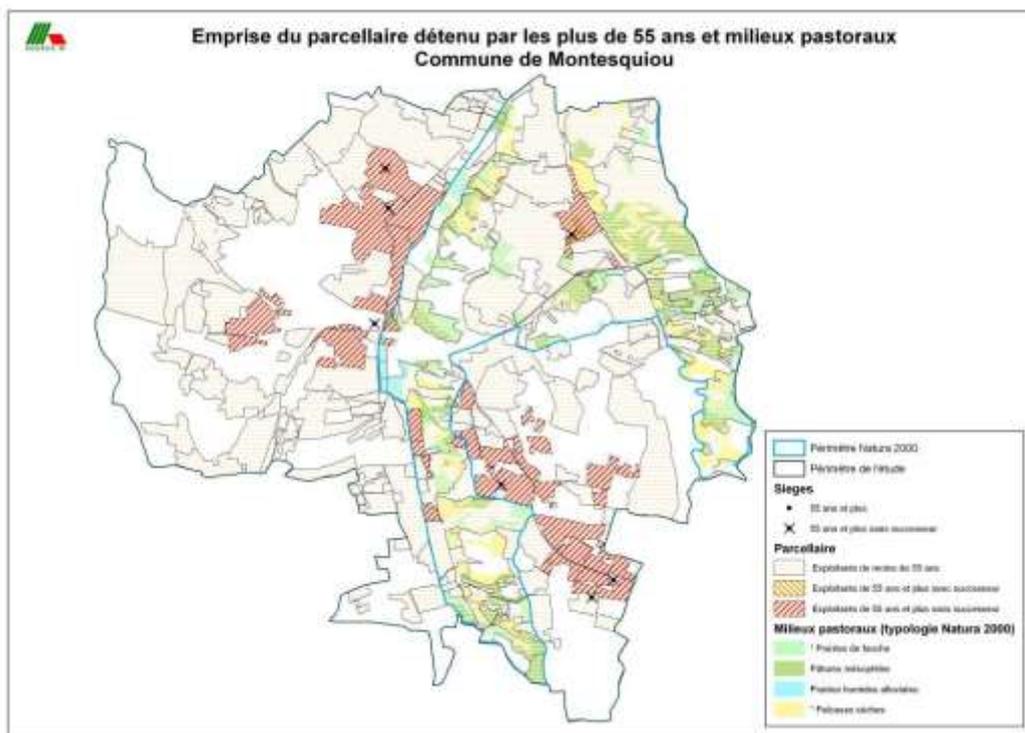
Il faut donc interpréter ces cartes comme une vision « à minima » de l'emprise des 55 ans et plus sur le parcellaire et les milieux pastoraux. Il est probable, au vu de la démographie agricole, que des agriculteurs dont le siège est hors périmètre d'étude mais exploitants sur la zone rentrent dans la catégorie «55 ans et plus sans successeur ».



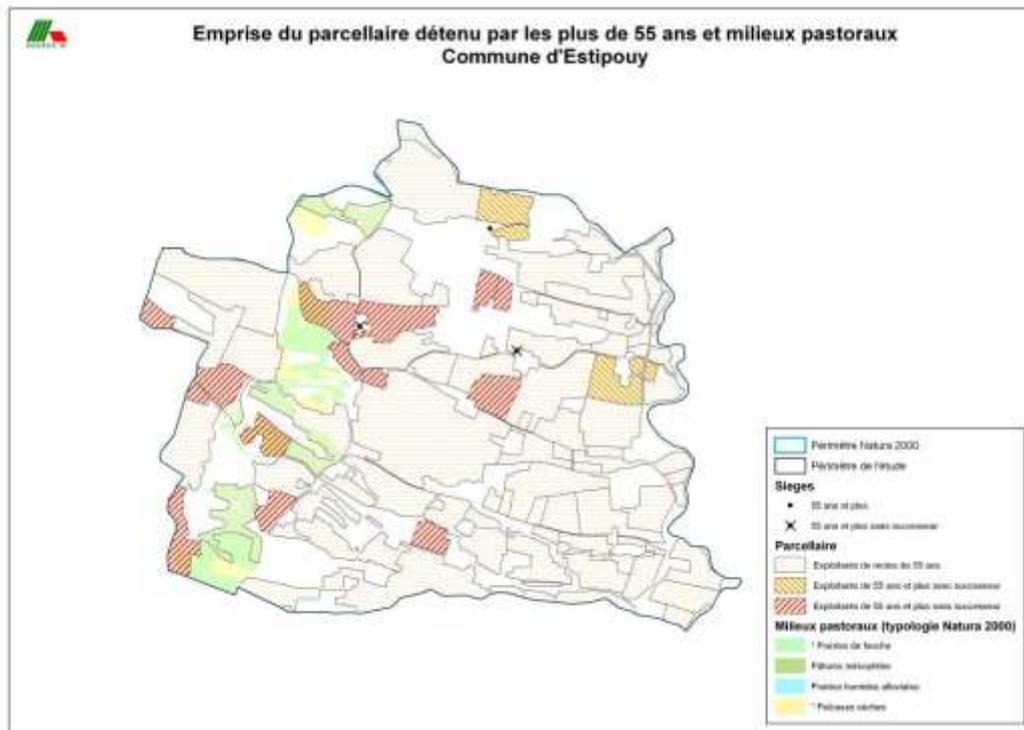
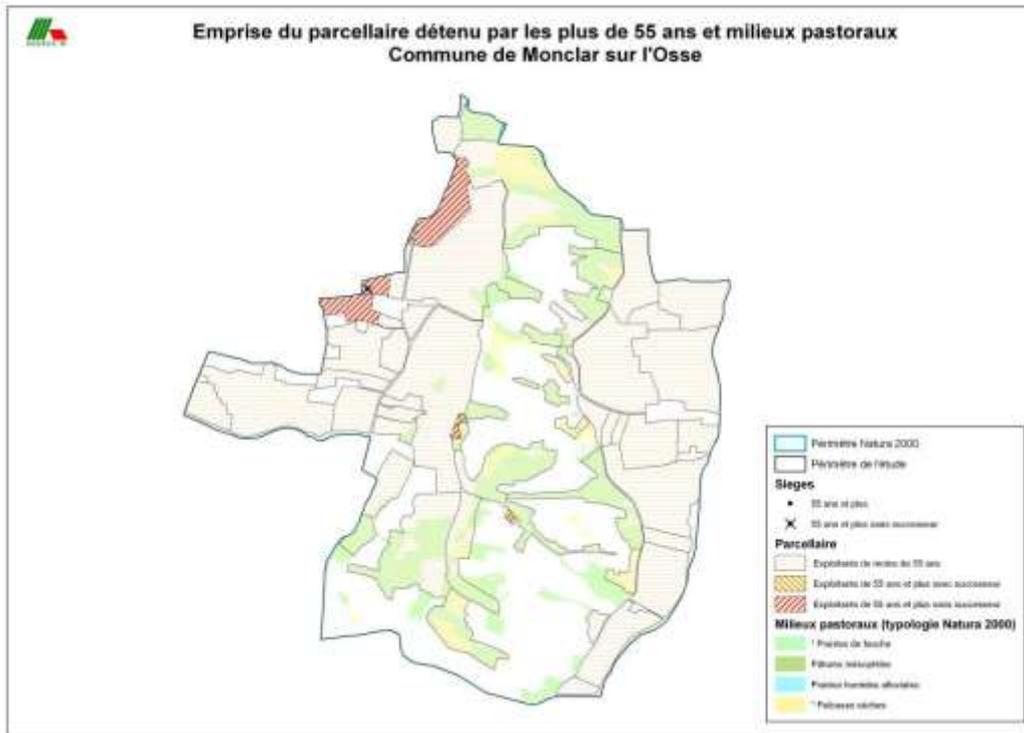
A l'heure actuelle, les menaces liées à la succession pèsent peu sur les milieux pastoraux. Comme l'a montré le diagnostic, ce sont les exploitations à orientation céréalière les premières concernées.



Les milieux pastoraux ne sont pas exploités par des agriculteurs de 55 ans et plus. Il n'y a donc pas de menace à l'heure actuelle sur les coteaux de la commune de Saint Arailles.



Ce n'est que très marginalement que les milieux pastoraux sont concernés. Cependant les quelques hectares de prairies appartiennent à des agriculteurs sans successeur.



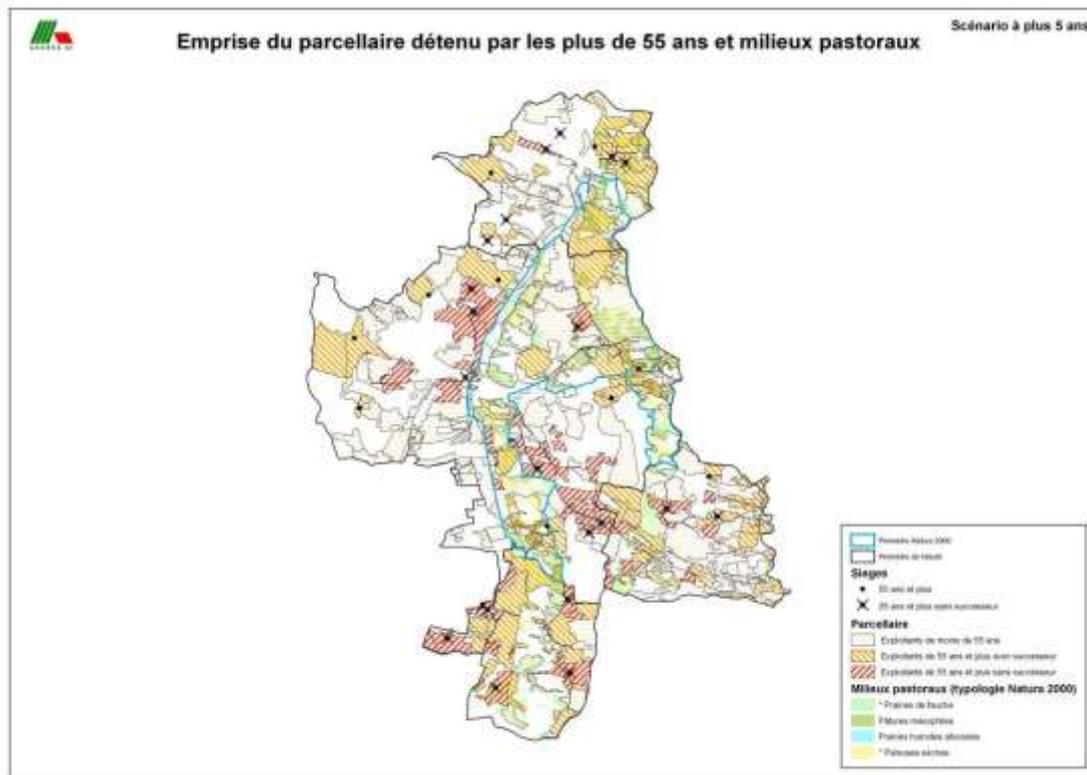
Concernant les communes de Monclar sur l'Osse et d'Estipouy, le constat est le même que pour Montesquiou : les quelques hectares de prairies et de landes concernés relèvent d'exploitants sans successeur.



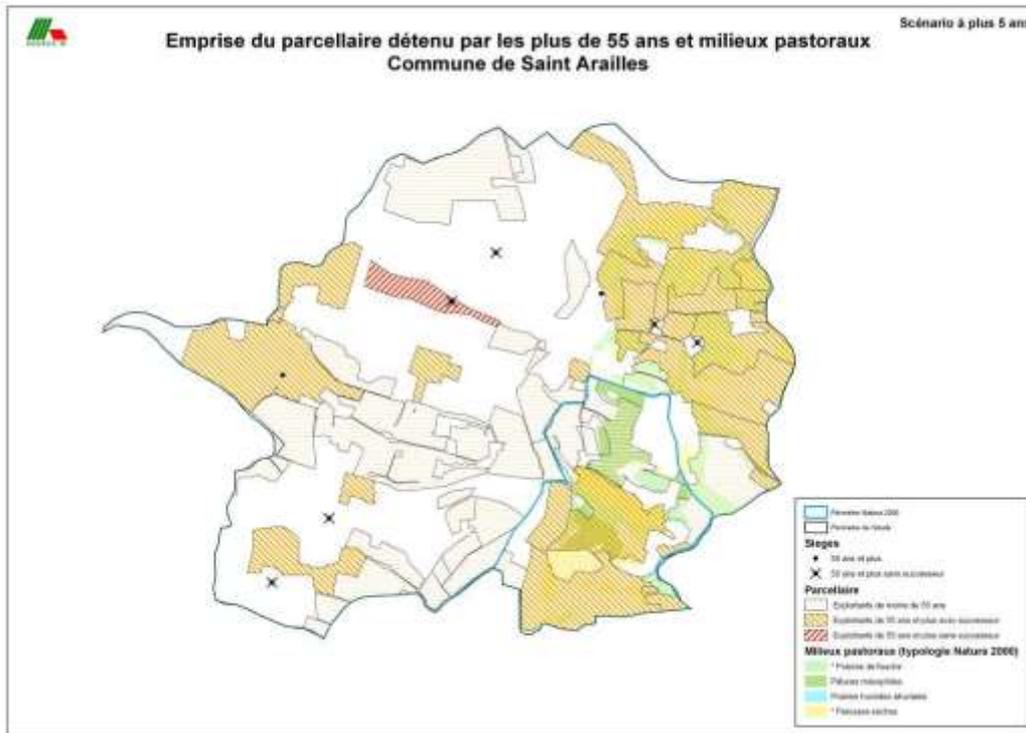
Scénario d'évolution à 5 ans :

Préalable :

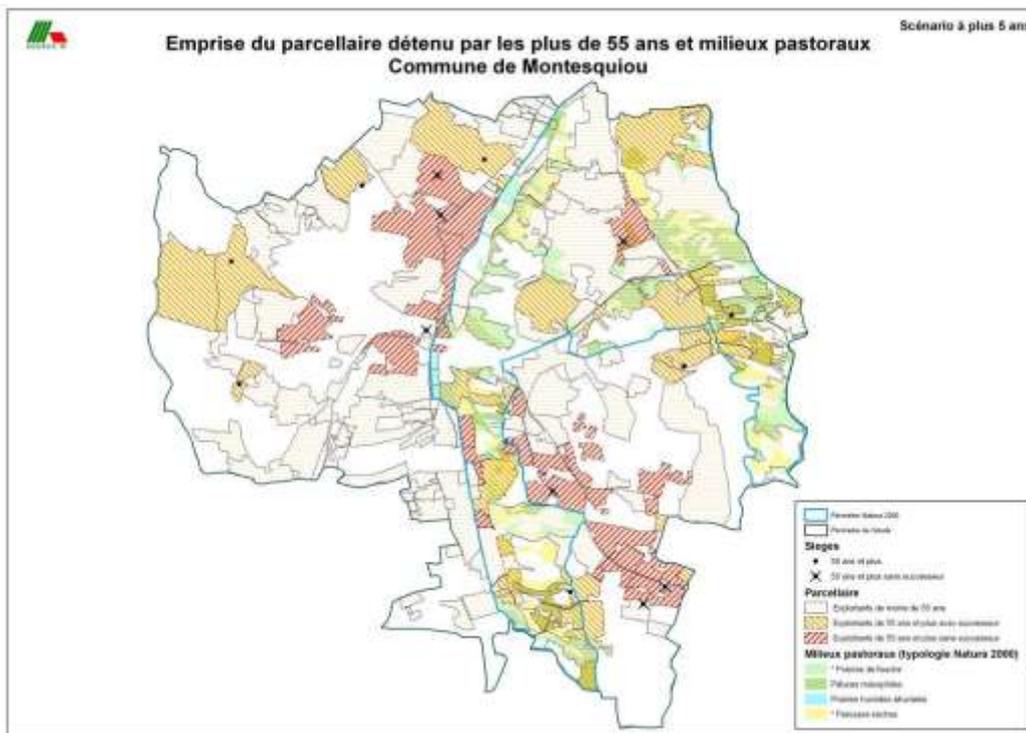
Ces cartes se basent sur l'expertise apportée par le jury communal sur les possibilités de reprise pour les exploitants. La projection de la succession pour les agriculteurs entre 50 et 54 ans est parfois difficile : enfants scolarisés dans les premiers cycles scolaires, désir de retour des enfants ou petits-enfants salariés à l'étranger, reprise par la conjoint...



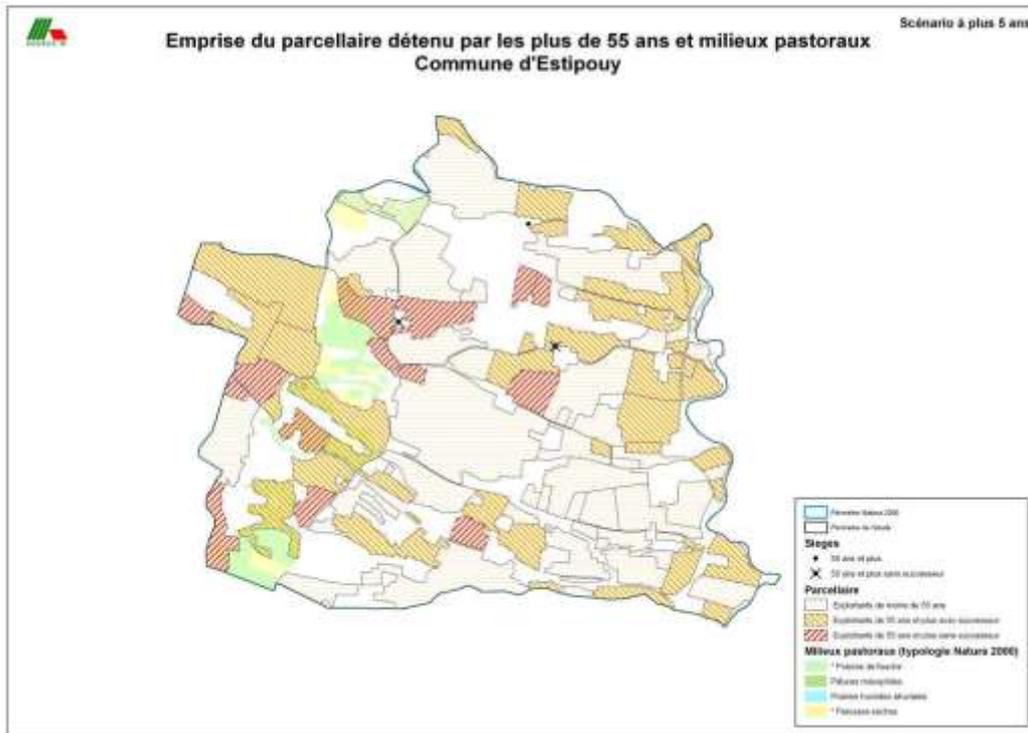
Ce scénario d'évolution montre le vieillissement des exploitants : on assiste au basculement dans la catégorie des plus de 55 ans. Le devenir des milieux pastoraux n'est pas homogène sur les commune de l'étude.



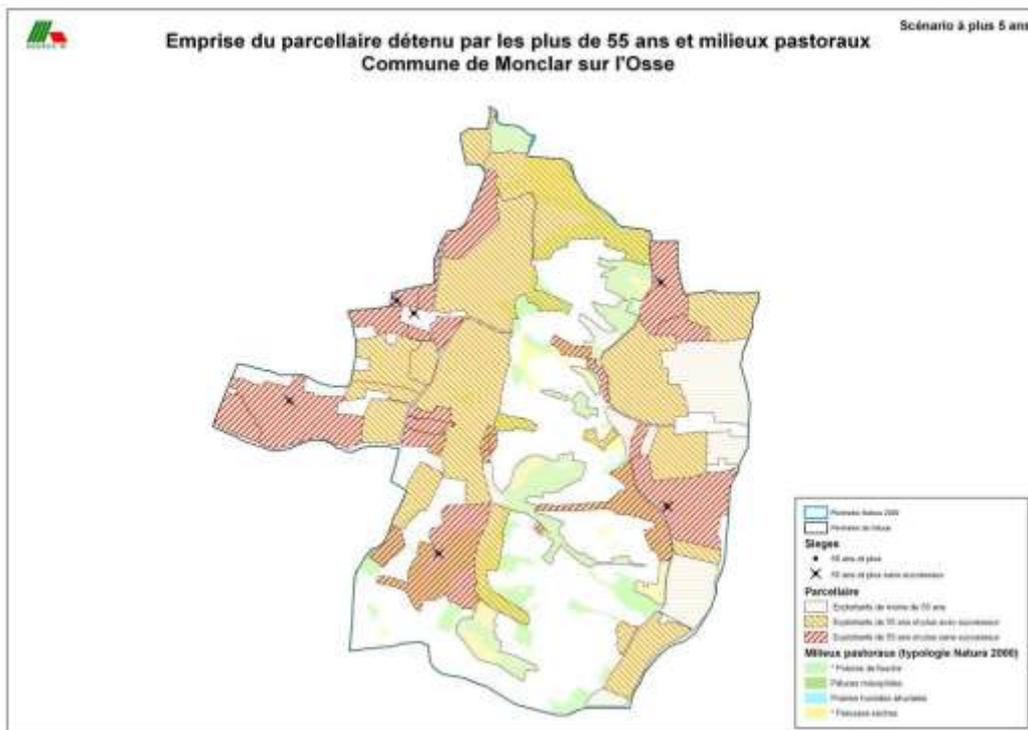
Au niveau de la zone de coteaux, les deux zones « basculent » dans la catégorie du parcellaire déteu par les plus de 55 ans avec successeur. La situation reste donc plutôt positive pour la commune de Saint Arailles.



A l'échelle communale, sept agriculteurs rentrent dans la catégorie des 55 ans et plus. Trois exploitent des parcelles identifiées comme habitats pastoraux. Selon le jury communal, la succession est assurée pour ces trois structures qui couvrent une partie importante de la zone Natura 2000 (rives du Lizet et de l'Osse).



Comme Montesquiou et Saint Arailles, Estipouy voit basculer une partie importante de son territoire communal dans la catégorie des 55 ans et plus avec successeur. Ceci concerne notamment la partie de coteaux, siège des milieux pastoraux.



La situation de Monclar sur l'Osse va devenir préoccupante : que ce soit au niveau de la zone de coteaux ou de plaine, la commune va subir une érosion de son activité agricole qui menace directement les zones pastorales.



Actuellement, les milieux pastoraux sont peu menacés. Cependant le scénario d'évolution à 5 ans montre que l'effet de déprise monte en puissance et va se révéler dans les années à venir.

L'ensemble des résultats et projections a permis à chacun de bien appréhender la dimension géographique de l'Opération. Toutes les personnes associées au projet ont compris notamment au travers des cartes d'occupation des espaces et cartes des milieux que chaque exploitant, chaque élément présent jouait un rôle dans l'établissement et la préservation de ces milieux.

L'étude a permis de mettre en avant la fragilité des systèmes présents en raison de l'âge des chefs d'exploitation et du devenir des milieux.

A cela plusieurs niveaux d'explications :

- **L'agriculture attire mais ne sait pas garder ses enfants au métier**
- **La situation des exploitants en zone défavorisée est socialement difficile à vivre et cela rend la transmission d'autant plus complexe**
- **Ces milieux pastoraux prennent place au sein d'une structure comprenant un parcellaire diversifié. Les contraintes liées au travail peuvent conduire à l'abandon progressif mais rapide des espaces les moins rentables. La mosaïque de milieux, synonyme de richesse environnementale, existe mais l'utilité et les usages de tous ces milieux sont remis en question.**

Cela va, à court et moyen terme, remettre en question de manière exponentielle la richesse et la diversité des milieux pastoraux car cette perte s'associera à une disparition d'unités d'exploitations et de potentiels humains.



PROGRAMME OPERATIONNEL PROPOSE

Examen avec les éleveurs de la zone des propositions d'interventions visant à pérenniser l'activité Elevage en zone de coteaux

-1- présentation des Actions :

Volet : Transmission des exploitations Elevage et soutien aux structures existantes (notamment les exploitants âgés de 40 à 54 ans).

Rencontre avec les éleveurs de 54 ans et +, information sur la démarche et remise du guide à la cessation d'activité

Proposition d'un audit d'exploitation qui permet à l'éleveur d'avoir une photographie de son exploitation avec des données chiffrées en vue de la préparation à la cessation d'activité et la transmission

Pour les exploitants de 40 ans à 54 ans

Rencontre pour évaluer de manière qualitative et chiffrée les besoins liés à l'activité Elevage

Ces deux interventions ont été approuvées ; l'information est nécessaire, la démarche proposée n'a pas de caractère obligatoire mais vise à porter à connaissance et à proposer un appui aux éleveurs qui le souhaitent, à sortir de l'isolement certaines exploitations et à apporter un regard extérieur sur une situation T0, l'intérêt étant de proposer si besoin des accompagnements spécifiques et appropriés à chaque éleveur rencontré.

Une double intervention : en terme d'investissement et de complément de revenu correspondant à la rémunération d'activités non directement liées à la production mais contribuant à la préservation des milieux naturels et du paysage.

Volet création d'une zone d'Action prioritaire Elevage en s'appuyant sur la démarche Natura 2000, ZNIEFF et expertises –

Volet reconnaissance et rémunération des activités non directement liées à la production

Proposition d'une mesure de maintien de l'herbe 30 €/ha mesure contractuelle et administrativement simplifiée. Cette mesure doit comporter un minimum d'engagements (en terme de chargement notamment) permettant de s'assurer de l'efficacité environnementale et de la bonne utilisation des crédits

Appui aux petits investissements concourant à l'amélioration des conditions de travail (clôtures, point d'eau, abris, contention)

60% d'appui financier comprenant la MO (40%) avec un plafond de coût 3000 €

La discussion a portée en premier lieu sur la définition d'une Zone d'Action Prioritaire – s'agit-il d'un label, d'une marque etc.... ?

Le groupe de travail a discuté sur la spécificité et la typicité de la zone des 4 communes, petit territoire rural remarquable de par son classement en zone Natura 2000, les milieux remarquables associés (cf ; expertises écologiques Coteaux), le nombre d'éleveurs présents, leurs liens étroits avec le milieu et les



contraintes géographiques, l'adaptation des systèmes de production garants du maintien d'un environnement de qualité et d'une biodiversité riche. La définition de cette zone a été admise comme un préalable indispensable à la mise en place et la demande des actions précédentes.

Volet Appui technique et administratif

Il s'agit d'un accompagnement des éleveurs au regard des obligations réglementaires auxquelles ils sont soumis.

Proposition d'un guide des obligations réglementaires assorti d'un calendrier de rappel des échéances et suivi.

Les besoins d'appui sont importants. Il s'agit de proposer une rencontre avec les éleveurs des 4 communes afin d'établir un bilan de leur situation « administrative » et de les accompagner de manière très concrète et pratique dans la mise à jour si nécessaire. Seront privilégiées les interventions individuelles selon les besoins en année 1 et des interventions collectives (petit groupe de formation) pour l'année suivante. Le groupe de travail précise que le fil conducteur de cette action est de mettre les agriculteurs sur les rails et non de les assister ; cette action devra bénéficier d'un soutien financier à 100%.

-2- Poursuite du Travail -

Il est donc prévu en terme de calendrier que le programme proposé s'appuiera sur une présentation de la zone des 4 communes et du travail réalisé dans le cadre de l'étude.

Les actions proposées vont être travaillées et écrites de manière détaillée comprenant aussi une partie développée en terme d'organisation et en terme financier.

L'ensemble sera transmis au groupe de travail pour relecture et précisions à apporter si nécessaire. Une présentation aux quatre maires et acteurs locaux de la ZAP pouvant être intéressés par le projet et pouvant aider à son aboutissement est prévue.

La date de bouclage du projet doit intervenir mi-mars 2006, pour présentation aux financeurs et partenaires techniques